

## VCA - Cadre opérationnel

 13 h     370,00 €

### Public

Cadres opérationnels des entreprises de construction (contremaîtres, conducteurs de travaux, chefs d'équipe, chefs de chantiers)

Les cadres qui sont responsables des travailleurs qui font des tâches à risques doivent être en possession d'un diplôme de VCA 'Sécurité pour Cadres Opérationnels'.

### Objectifs

De nombreux donneurs d'ordre exigent que leur sous-traitant disposent du brevet de sécurité VCA.

La formation a pour but de préparer les responsables (directeurs, chefs de chantier, contremaîtres, chefs d'équipe...) à l'examen VCA pour cadres opérationnels

- La législation en matière de bien-être
- Les responsabilités des différents acteurs
- Risques, prévention et mesures
- Les accidents
- Méthodes de promotion de la sécurité
- Procédures et permis
- Substances dangereuses
- Incendies et explosion
- Travail dans les espaces confinés
- Machines et outillage
- Port et levage de charges
- Trébuchement, glissades et chutes
- Travaux en hauteur
- Risques électriques
- Soudage et rayonnement
- Bruit
- Ergonomie
- Equipements de protection individuelle
- Signalisation de sécurité
- Examen agréé (par un examinateur externe)

### Informations pratiques

> **Droit d'inscription**

370,00 €

✓ Cette formation est agréée "chèques formation".

> **Horaires**

📍 Verviers

- > Du 8 avril 2026 au 15 avril 2026  
De 8h30 à 15h30 + 1h30 d'examen

📍 Villers-Le-Bouillet

- > Du 12 mars 2026 au 19 mars 2026  
De 8h30 à 15h30 + 1h d'examen le dernier jour

📍 Liège

- > Du 2 février 2026 au 9 février 2026  
De 8h30 à 15h30 (+ 1h30 d'examen le 2ème jour)
- > Du 3 juin 2026 au 10 juin 2026  
De 8h30 à 15h30 (+ 1h30 d'examen le 2ème jour)

> **Certificat - Attestation**

En cas de réussite, 2 exemplaires du brevet VCA vous seront transmises : l'un pour vous, l'autre pour votre entreprise. Le brevet est valable 10 ans.

> **Aides sectorielles à la formation**

Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle ? Pour en savoir plus, consultez l'onglet **Fonds sectoriels de formation** (<http://www.formation-continue.be/vpage-1195-2-Fonds-sectoriels-de-formation>) .

> **Examens**

La formation est clôturée par la passation d'un examen VCA de 70 questions à choix multiples. L'examen est administré par un examinateur externe agréé en version informatique. Pour réussir, les candidats doivent obtenir 49/70.

Le test peut également être remplacé par un examen lu à haute voix via des écouteurs pour certaines personnes mais uniquement sur demande préalable de l'entreprise auprès du centre de formation.

L'examen oral est possible si le candidat a échoué 2 fois à un des systèmes cités ci-dessus. Dans ce cas, un accord préalable doit être pris avec le centre de formation car le coût de l'examen varie.